

Bulletin de don

M. Mme

Nom

Prénom

Date de naissance / /

Adresse (pour reçu fiscal)

Tél

Mail @

Je fais un don de :

- 50 € (soit 17 € après déduction fiscale)
- 75 € (soit 25,50 € après déduction fiscale)
- 100 € (soit 34€ après déduction fiscale)
- 150€ (soit 51€ après déduction fiscale)
- Autre montant :

Déduction fiscale calculée pour un particulier.

Par chèque à l'ordre de "AJEM".

À envoyer à : *AJEM, Mairie de Jacou,
9 Place Frédéric Mistral, 34830*

Je souhaite recevoir par courriel des informations sur les activités de l'association de l'OHMJ.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des informations vous concernant. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification à exercer auprès de notre association.

Reçu fiscal

L'Association Jacoumarde d'Enseignement Musical (A.J.E.M.), est une association de loi 1901, **reconnue d'intérêt général** dont l'ensemble des membres est bénévole.

A ce titre et en vertu des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, l'association peut éditer un reçu fiscal.

PARTICULIERS

Chaque don ouvre droit à une déduction fiscale de 66% du montant du don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Le coût réel d'un don de 100€ n'est que de 34€ après réduction d'impôts.

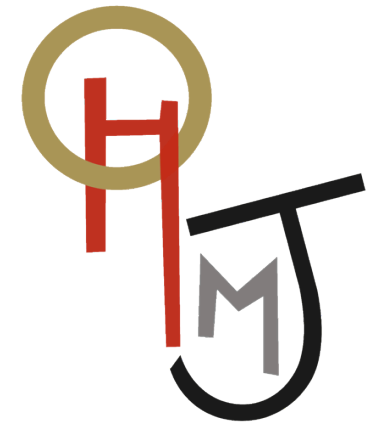
ENTREPRISES

Déduction fiscale de 60 % du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel HT, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

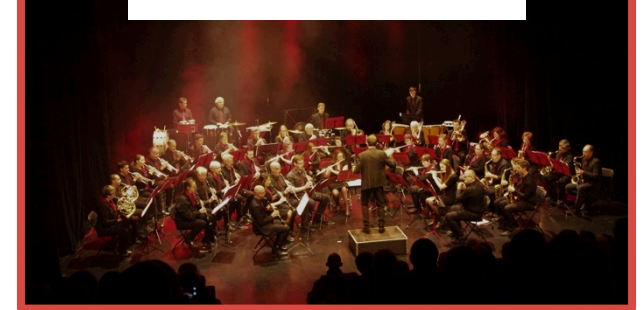
Le coût réel d'un don de 1 000€ n'est que de 400€ après réduction d'impôts.

Nous avons besoin de vous.

FORMULAIRE DE DON



**ORCHESTRE D'HARMONIE
MONTPELLIER - JACOU**



harmonie-jacou.fr -  : OHMJ34

Votre don est notre force d'action :

D'avance merci pour votre générosité

Pour poursuivre notre développement :

Compléter notre offre de pratique artistique, rayonner davantage sur le territoire, proposer de nouvelles actions en allant au-devant de nouveaux publics (en milieu scolaire, au sein des EPHADs et clubs du troisième âge)

Concrètement :

Permettre le développement du Petit Ensemble créé en 2020 :

- Achat des partitions adaptées ;
- Organisation de stages de perfectionnement pour les musiciens ;
- Défraiements des déplacements des bénévoles lors des représentations.

Exemples d'investissements :

- Œuvres spécifiques pour ensemble : 100 €
- Location journée d'une camionnette pour le matériel : 60 €

Pour améliorer et valoriser nos productions :

Renouveler et entretenir le matériel de l'orchestre, ce qui est indispensable pour la bonne tenue de nos représentations.

- Achats, réparations du parc existant ;
- Investissement dans du matériel de protection auditive pour les musiciens exposés à des niveaux sonores élevés ;
- Achat de matériel scénique (projecteurs, microphones...).

- 5 pupitres : 250€
- Panneau protection auditive : 150€ pièce
- Partitions pour une saison musicale : 1 000€
- 10 pupitres + caisse de protection : 1 000€
- Location de matériel scénique pour une prestation : 500€

Pour développer de nouvelles collaborations :

- Création d'un ensemble de flûtes en lien avec le réseau des écoles de musique de la Métropole de Montpellier ;
- Création d'une œuvre musicale sur l'Histoire des musiciens d'Harmonies du département en collaboration avec l'association "Nos Mémoires Vives" ;
- Concerts rencontres avec des ensembles musicaux (chorales, harmonies, ensembles instrumentaux).

- Achats de partitions adaptées ;
- Défraiements des déplacements des bénévoles lors des entretiens avec les musiciens en lien avec le projet "Nos Mémoires Vives" ;
- Commande d'une création musicale auprès d'un compositeur ;
- Formation des bénévoles.

- Œuvres spécifiques pour ensemble : 100 €
- Enregistreur portable et micro pour collecte : 500€
- Ecriture d'une œuvre musicale : 1 500€
- Déplacement de l'harmonie en bus : 1 000€